



**Réinscription obligatoire** même si votre enfant est déjà inscrit au titre de l'année scolaire 2025/2026)

**DOSSIER DE REINSCRIPTION**  
**ECOLE ET SERVICE PERISCOLAIRE**  
**(cantine et garderie)**

**Année 2026 - 2027**

*(également téléchargeable en version « non remplissable » sur le site de la commune).*

**Le dossier complet « papier » accompagné des documents suivants sera à retourner au secrétariat de la mairie vendredi 15 juin 2026 au plus tard.**

- Fiche de renseignements complétée et signée.
- Fiche d'inscription cantine et garderie du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2026 **DANS TOUS LES CAS** (si votre enfant n'est pas concerné, merci de nous retourner la fiche rayée afin de nous assurer que ce n'est pas un oubli de votre part).
- Coupon « acceptation du règlement intérieur de la restauration scolaire ».
- Coupon « acceptation du règlement intérieur de la garderie périscolaire ».
- Copie de l'attestation d'assurance si possible (ou à transmettre en septembre).

**Merci de nous faire part de tout changement de situation depuis septembre 2025,**  
(situation personnelle, garde...), nous nous chargerons de vous demander les documents nécessaires.



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**  
**Ecole des Petits Hiboux – Favières**

**Année scolaire 2026/2027**

**réinscription**

**Cette inscription fait-elle l'objet d'une demande de dérogation :**  non  oui

L'ENFANT		
Nom :	Prénom :	
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Classe 2026/2027 :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Pour les nouveaux arrivants, école et classe fréquentées en 2025/2026 :		
RESPONSABLES LEGAUX		
En cas de garde alternée, <u>uniquement et sur justificatif</u> , chaque responsable recevra un identifiant d'accès et la facture liée.		
	Responsable légal 1 (Payeur)	Responsable légal 2
Nom		
Prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse		
Téléphone		
Mail (1 adresse obligatoire)		
Autorisez-vous la transmission de vos adresses postale et électronique aux associations de parents d'élèves ?		
	Légal 1 : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Légal 2 : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Profession		
Nom et adresse de l'employeur		
Situation familiale	<input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve)	<input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve)
En cas de séparation des parents : l'enfant est domicilié chez : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Garde alternée		
PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'URGENCE SI PARENTS INJOIGNABLES		
Nom-Prénom :	N° téléphone :	Lien de parenté :
Nom-Prénom :	N° téléphone :	Lien de parenté :

<b>PERSONNES HABILITEES A VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT</b>		
Nom-Prénom :	Téléphone :	
Nom-Prénom :	Téléphone :	
Nom-Prénom :	Téléphone :	
<b>FRERES ET SŒURS</b>		
Nom-Prénom :	Date de naissance :	Ecole fréquentée :
Nom-Prénom :	Date de naissance :	Ecole fréquentée :
Nom-Prénom :	Date de naissance :	Ecole fréquentée :
<b>ADMINISTRATIFS DIVERS</b>		
N° sécurité sociale sous lequel l'enfant est inscrit :	Adresse de la caisse d'assurance maladie :	
N° police d'assurance scolaire :	Compagnie d'assurance :	
<b>MEDICAL</b>		
Nom médecin traitant :		
Adresse et téléphone médecin traitant :		
Allergies : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, lesquelles :		
PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : - Si PAI à mettre en place, merci de prendre contact avec la direction de l'école. - Si PAI en cours : joindre le protocole et toutes les informations utiles. A défaut de production de ce document, l'enfant est considéré comme pouvant absorber tous les aliments présentés.		
Antécédents médicaux ou chirurgicaux :		
<b>Nous vous informons que nous ne sommes pas habilités à donner des médicaments à un enfant, même avec une ordonnance (sauf les enfants ayant un PAI élaboré avec l'école, dans ce cas, prendre contact avec la directrice).</b>		
<b>CANTINE ET GARDERIE</b>		
A titre d'information, pour nous permettre de prévoir le personnel nécessaire, merci de nous indiquer si votre enfant sera amené à fréquenter :		
- la garderie les jours d'école régulièrement : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
Si oui : <input type="checkbox"/> le matin de 7h à 7h30 <input type="checkbox"/> au bourg <b>ou</b> <input type="checkbox"/> au hameau de La Route <input type="checkbox"/> le matin de 7h30 à 8h20 <input type="checkbox"/> au bourg <b>ou</b> <input type="checkbox"/> au hameau de La Route <input type="checkbox"/> le soir de 16h30 à 18h (uniquement au bourg) <input type="checkbox"/> le soir de 18h à 19h (uniquement au bourg)		
- la cantine régulièrement : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
Si oui, votre enfant suit-il une alimentation sans porc : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui		

- la garderie le mercredi au bourg :  Non  Oui

Si oui :  le matin de 7h à 7h30

le matin de 7h30 à 8h30

le matin de 8h30 à 11h30

la cantine de 11h30 à 13h30

l'après-midi de 13h30 à 16h30

le soir de 16h30 à 18h

le soir de 18h à 19h

#### **AUTORISATION SORTIE Garderie du mercredi**

J'autorise mon enfant à participer à des sorties piétonnes dans la commune sur le temps périscolaire du mercredi durant l'année scolaire 2025/2026 :  oui  non

Le \_\_\_\_\_.

**Nom, prénom et signature du représentant légal**

#### **DROIT A L'IMAGE**

J'autorise mon enfant à être photographié et/ou filmé sur le temps scolaire et périscolaire et j'autorise l'utilisation et la diffusion de ces images à des fins représentatives pour l'année scolaire :

- dans le bulletin municipal :  oui  non

- sur le site de la commune :  oui  non

- sur un éventuel réseau social de la commune :  oui  non

Le \_\_\_\_\_.

**Nom, prénom et signature du représentant légal**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, représentant légal de l'enfant \_\_\_\_\_,

certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur ce document et m'engage à **en signaler immédiatement toutes modifications en mairie**

Le \_\_\_\_\_.

**Nom, prénom et signature du représentant légal**

### **PARTIE A NE REMPLIR QUE POUR LES ENFANTS DU HAMEAU DE LA ROUTE**

#### **TRANSPORT BUS SCOLAIRE**

#### **Du hameau de La Route à l'école du bourg**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ certifie que mon enfant \_\_\_\_\_ utilisera le bus scolaire du hameau de La Route à l'école du bourg pendant toute l'année scolaire :  oui  non

Pour information, pour l'année scolaire 2024/2025 le tarif de la carte de bus était de 24€, la mairie a pris en charge ce coût. Une prise en charge partielle ou totale (selon le tarif de la carte et le nombre d'enfant concerné) sera de nouveau appliquée par la commune pour l'année scolaire 2025/2026.

Le \_\_\_\_\_.

**Nom, prénom et signature du représentant légal**

**A NOUS RETOURNER AVEC LE RESTE DU DOSSIER DANS TOUS LES CAS :**

**Inscriptions CANTINE ET GARDERIE du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2026**

**Nom et prénom de l'enfant :**

**Date de naissance :**

**Classe 2026-2027 :**

La mairie va **exceptionnellement** gérer les inscriptions à la cantine et à la garderie suite aux retours des dossiers d'inscription pour la période du 2 au 6 Septembre.

Ensuite, les réservations sont à faire par vos soins comme expliqué sur le règlement intérieur ci-joint.

**Attention**, vous devrez donc vous rendre sur votre compte **au plus tard le mardi 1er septembre 2026 avant 8h00** pour réserver la cantine et la garderie de votre enfant pour la semaine suivante.

**AUCUNE MODIFICATION NE SERA ACCEPTÉE, TOUTE RECTIFICATION DEVANT SE FAIRE SUR VOTRE ESPACE FAMILIE PAR VOUS-MÊME DANS LES TEMPS.**

**Veuillez cocher pour inscrire OU nous retourner la feuille rayée si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant afin de nous assurer que ce n'est pas un oubli de votre part**

	Garderie Matin 7h-8h30		Cantine	Garderie soir 16h30-18h	Garderie soir 18h-19h
	Au bourg	Au hameau La Route			
Mardi 01/09					
Jeudi 03/09					
Vendredi 04/09					

	Garderie Matin 7h-8h30	Garderie Matin 9h-11h30	Cantine	Garderie après-midi 13h30-18h	Garderie soir 18h-19h
Mercredi 4/09					

Le ..... Nom-Prénom et signature :

# EXTRAITS DES REGLEMENTS INTERIEURS

## Restauration scolaire – garderie périscolaire - Année 2026-2027

REGLEMENTS DISPONIBLES SUR LE SITE DE LA COMMUNE ET SUR MON ESPACE FAMILLE

### 1 – LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le service est **payant**, **l'inscription est obligatoire**.

#### Tarifs et règlement de la restauration scolaire :

Merci de vous référer au règlement disponible dans *Mon espace famille* et sur le site de la ville.

#### Gestion des commandes :

Les parents doivent effectuer les réservations sur « *Mon Espace famille* » au plus tard le mardi avant 08h00 pour toute la semaine suivante. Toute inscription pour la semaine suivante est définitive et donnera lieu à facturation.

#### Absence pour maladie :

En cas d'absence de l'enfant pour maladie, une annulation de la facturation du repas pourra, **à compter du 2<sup>ème</sup> jour**, être effectuée sous réserve :

- que les parents aient signalé l'absence de leur enfant pour ce motif, **avant 10h00 le premier jour** de l'absence, en précisant le durée prévisible de celle-ci par mail ou courrier adressé à la mairie,
- qu'un certificat médical ou un document écrit des responsables légaux soit fourni à la mairie.

### 2 – LA GARDERIE PERISCOLAIRE

#### Inscriptions :

Toute inscription est définitive et donnera lieu à facturation, sauf cas exceptionnels dûment justifiés.

#### Matériel à fournir et fonctionnement :

Les parents devront fournir et marquer au nom de l'enfant :

- ✚ Une boîte de mouchoir à chaque retour de vacances,
- ✚ Un paquet de lingettes nettoyantes,
- ✚ Une gourde ou un gobelet en plastique,
- ✚ Une paire de chaussons fermés.

#### Horaires :

Merci de vous référer au règlement disponible dans *Mon espace famille* et sur le site de la ville.

#### Fin de service :

La garderie ferme ses portes à 19h00

En cas de retard, une indemnité de 15 € par heure sera systématiquement facturée aux parents, en plus du prix de la journée. Toute heure dépassée est due.

Après 19h00, le personnel encadrant préviendra automatiquement la Mairie et la Gendarmerie Nationale.

#### Facturation et règlement :

Le prix de la garderie est fixé par délibération du conseil municipal de Favières pour chaque année scolaire. Ce tarif est révisable chaque année avant la rentrée des classes.

*Coupon à retourner en mairie après avoir relu l'intégralité du règlement  
et valant acceptation sans réserve.  
L'absence de signature et/ou de retour en Mairie vaut refus d'inscription.*

**ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE  
ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable légal de(s)  
enfant(s) :

\_\_\_\_\_

Atteste avoir reçu, lu et accepté sans réserve les conditions du règlement intérieur de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire de la commune de Favières.

Signatures des représentants légaux, précédée  
de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature de l'enfant, précédée de la mention  
manuscrite « lu et approuvé »